

**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION  
IMMÉDIATE**

---

## **ATTENTION : LES BACS VERTS ET BRUNS NE DÉMÉNAGENT PAS!**

**Saint-Hyacinthe, le 14 juin 2022** – La période des déménagements nous revient à grands pas et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres que les bacs verts destinés à la collecte sélective des matières recyclables et les bacs bruns fournis pour permettre la collecte des matières organiques appartiennent à la municipalité et doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

En effet, les bacs verts et bruns sont fournis par les municipalités aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou à consulter le calendrier de collecte relatif à votre nouvelle adresse sur notre site Internet au <https://www.riam.quebec/calendriers-des-collecte> .

- 30 -

**Source :** Réjean Pion, directeur général  
[riam@riam.quebec](mailto:riam@riam.quebec)